



**SELECTIVE du CHAMPIONNAT de FRANCE  
UNIVERSITAIRE de MATCH RACING 2018  
LA ROCHELLE  
24 et 25 mars 2018**

**AVIS DE COURSE**

**1 AUTORITE ORGANISATRICE**

L'Autorité Organisatrice (AO) sera le comité départemental du sport universitaire de Charente-Maritime (CDSU 17) sous l'égide du Comité Régional du Sport Universitaire (CR Sport U) de Poitou-Charentes en partenariat avec la Fédération Française de Voile alors que l'organisation technique et matérielle est confiée à **la Société des régates Rochelaises** (club support).

**2 LIEU DE L'EPREUVE**

L'épreuve aura lieu à LA ROCHELLE les 24 et 25 mars 2018.

**3 GRADE DE L'EPREUVE**

Pour cette épreuve, le grade 4 a été demandé à l'ISAF. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité "Match-Race Rankings" de l'ISAF. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

**4 PROGRAMME PREVISIONNEL**

4.1 **Le programme prévisionnel est :**

a) Ouverture du PC terre à partir de 8h30 à la **Société des régates Rochelaises** (Môle central .Port des Minimes 17 000 La Rochelle)

Samedi	9H	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et remise des IC
	9H30	Briefing
	10H	mise à disposition des bateaux
	11H	Premier signal d'attention
	18H	Retour à terre, débriefing avec barreurs,
Dimanche	9H	mise à disposition des bateaux
	10H	Premier signal d'attention
	16H	dernier signal d'attention
	17H	Proclamation des résultats

4.2 Sauf excusé par l'Autorité Organisatrice, la présence des skippers est obligatoire aux :

- Premier briefing
- Briefing quotidien
- Remise des prix

## 5 ADMISSIBILITE

- (a) L'épreuve accueillera au maximum 8 équipages
- (b) Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment durant l'épreuve, sauf en cas de danger. Le changement d'équipier est libre entre les autres participants.
- (c) Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Régulation ISAF 19.2.
- (d) Tous les barreurs devront avoir un identifiant "Sailor ID" obtenu sur le site de l'ISAF :

[www.sailing.org/isafsailor](http://www.sailing.org/isafsailor)

Les barreurs devront communiquer les identifiants ISAF à l'AO au moment de l'inscription

## 6 ADMISSIONS

**6.1 Une confirmation** de participation est à adresser auprès du CR Sport U organisateur une semaine avant l'épreuve soit le **vendredi 16 mars**, à l'adresse suivante :

**CDSU 17 - Gymnase Bongraine**

**Av de la république**

**17440 AYTRE**

**Email [jmispagno@univ-lr.fr](mailto:jmispagno@univ-lr.fr)**

accompagnée d'un chèque de **200€** à l'ordre du CDSU 17, représentant les frais techniques (location de bateau et frais d'organisation).

### **6.2 Pièces à présenter le 1er jour de l'épreuve :**

- La licence FF Sport U de chaque équipier avec la carte d'étudiant 2017-2018,
- La licence FFV 2018 de chaque équipier (avec tampon médical),
- Un chèque de caution de 500 € pour le bateau à l'ordre du CDSU
  - Le numéro ID de l'ISAF pour les barreurs

Chaque équipage devra être à jour de ses frais d'inscription et des frais d'hébergement pour participer à l'épreuve.

### **6.3 Caution des dommages**

- (a) le dépôt initial de 500 € devra être payé à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Ce dépôt est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.
- (b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de ce dépôt, il pourra être demandé au barreur de le rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- (c) Après l'épreuve, ce qui reste des dépôts sera rendu.

## 7 REGLES

- 7.1** (a) L'épreuve est régie par les « règles » telles que définies dans les RCV, et incluant l'annexe C.
- (b) Le règlement général de la FF Sport U (voir guide 2017-2018),
  - (c) Le règlement pour l'accession au Championnat de France Universitaire (voir guide 2017-2018)
  - (d) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront, et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.

## 8 BATEAUX ET VOILES

- (a) L'épreuve sera courue sur des bateaux de type SURPRISE avec permutations.
- (b) 4 bateaux seront fournis.
- (c) Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : (grand-voile, inter, foc, TMT et spinnaker symétrique).
- (d) Les bateaux seront tirés au sort le premier jour ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

## **9. EQUIPAGES (BARREUR INCLUS)**

(a) L'équipage est composé de **4 équipiers + 1 remplaçant** éventuel. La mixité est autorisée. Les équipages peuvent être constitués soit d'équipes d'Associations Sportives soit d'une sélection de ville, soit d'une sélection d'Académie. Tous les participants doivent être inscrits dans une Association Sportive d'Etablissement Universitaire de la même Académie et licenciés F.F.S.U. et F.F.V.

Pour les équipages exclusivement féminins, le nombre de personnes à bord peut être composé de **4 ou 5 équipières**.

(b) Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de 350 kg.

(c) Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.

(d) Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

## **10 FORMAT DE L'EPREUVE**

L'épreuve est constituée des phases suivantes :

rencontres en Round Robin, suivies de phases finales.

L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

## **11 PARCOURS**

(a) Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournements à tribord et une arrivée vent arrière.

(b) La zone de course sera située à l'Est-sud-est de la cardinale des minimes

## **12 PUBLICITE**

(a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la Régulation ISAF 20.3.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.

(b) Les concurrents pourront arborer de la publicité à terre sur le lieu de la course, mais après avoir demandé l'autorisation auprès de l'Autorité Organisatrice.

(c) Les concurrents n'auront pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1)

## **13 MEDIA, IMAGES ET SONS**

L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

## **14 BATEAUX ENTRAINEURS**

(a) Les bateaux entraîneurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils entraînent. Un bateau entraîneur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des informations ou transportant du matériel pour des concurrents individuels aussi bien sur l'eau qu'à terre.

(b) Les organisateurs ne fourniront pas de mise à l'eau pour les bateaux entraîneurs.

(c) Toute gêne occasionnée par un bateau entraîneur avec un bateau en course ou l'organisation de l'épreuve pourra entraîner l'application d'une pénalité, à la discrétion du jury pour le barreur ou l'équipe concernée.

## **15 RESPONSABILITE**

Tous les concurrents participant à cette épreuve le font à leurs propres risques. L'AO, ses associés et ses employés n'accepteront aucune responsabilité en cas de perte, dommage, blessure ou inconvénient, quelle qu'en soit la cause.

## **16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **Hébergement:**

AUBERGE DE JEUNESSE de La Rochelle  
Avenue des Minimés  
17 000 La Rochelle  
tel : 05.46.44.43.11  
fax ; 05.46.45.41.48

FAST'HOTEL  
Avenue Marillac  
17 000 La Rochelle  
05.46.45.46.00

ALTICA  
rue de la scierie - Zone d'activité des Minimés  
17000 La Rochelle  
Tél : 05.46.43.29.09

APPART'HOTEL  
27, rue de la Huguenotte  
17000 LA ROCHELLE

### **Restauration :**

A la charge des équipages...

Le samedi soir une soirée conviviale avec dîner sera proposée aux coureurs

## FEUILLE D'INSCRIPTION

NOM de l'Equipe : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Fax : ..... E.Mail

Nom et Prénom du Skipper : .....

Adresse : .....

Tél portable: .....Fax : ..... E.Mail :

(un numéro de portable et un e-mail sont obligatoires)

### COMPOSITION DE L'EQUIPAGE

	NOM - Prénom	NOM DE l'AS	N° LICENCE FFSU	N° LICENCE FFV
<b>Skipper :</b>		ID :		
<b>1<sup>er</sup> Equipier (e)</b>				
<b>2<sup>e</sup> Equipier (e)</b>				
<b>3<sup>e</sup> Equipier (e)</b>				
<b>4<sup>e</sup> Equipiere ou remplaçant (e)</b>				
<b>remplaçante</b>				

Chèque d'inscription de **200 €** à envoyer avant le **vendredi 16 mars 2018**

A l'ordre de : CDSU

Adresse envoi : CDSU 17 - Gymnase Bongraine - Av de la république - 17440 AYTRE

**Fait le :**

**Signature :**